



Notre réf.: 14920/2022/S/CS/SERCOM-2/INFCOM-2

12 juillet 2022

Ref.: 14920/2022-15 S/CS

Objet: Notification des dates des deuxièmes sessions de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (SERCOM-2) et de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM-2)

- Suite à donner:
- 1) Désigner des délégués pour participer aux sessions et prendre les dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance
 - 2) Préinscrire les délégués dans le système d'inscription en ligne (ERS)

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la deuxième session de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (SERCOM-2) se tiendra à Genève du 17 au 21 octobre 2022, suivie de la deuxième session de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d'information (INFCOM-2) du 24 au 28 octobre 2022. Au cours du week-end séparant les deux sessions, une conférence sur le thème de «L'urgence météorologique, climatique et hydrique – Des systèmes d'alerte précoce pour tous» sera l'occasion d'examiner plus en détail le cycle de valeur des systèmes d'alerte précoce et ses éléments constitutifs afin de réfléchir aux moyens de les concrétiser collectivement, dans le but de respecter l'engagement ambitieux, pris par le Secrétaire général des Nations Unies au début de cette année, de garantir que tous les habitants de la planète soient protégés par des systèmes d'alerte précoce d'ici cinq ans. La participation de tous les acteurs de l'entreprise météorologique mondiale est encouragée, y compris les géants du secteur du numérique.

Les sessions des commissions techniques et la conférence se tiendront en présentiel, avec la possibilité d'y participer en ligne. À cet égard, je vous encourage à inclure dans vos délégations des experts de domaines de compétence présentant un intérêt spécifique pour votre pays/territoire et à accorder une attention particulière aux compétences requises dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie. En outre, la règle 20 du Règlement général de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1*) (OMM-N° 15) prévoit que les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leurs délégations pour les sessions en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e), en précisant que s'agissant des sessions des commissions techniques, le Secrétaire général peut accepter les pouvoirs des personnes qui font partie de la délégation d'un Membre pour autant que ces pouvoirs soient signés par le représentant permanent du Membre auprès de l'OMM (en concertation avec le conseiller en hydrologie du Membre pour ce qui est des experts en hydrologie). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci, en précisant s'ils sont valables pour la SERCOM-2, l'INFCOM-2 ou les deux sessions.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que conformément à la [résolution 27 \(EC-73\)](#) – Règlement régissant le paiement des frais de voyage et des indemnités de

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

cc: Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Représentants permanents des Membres de l'OMM
Conseillers en hydrologie

subsistance dans le cas de personnes qui ne font pas partie du personnel de l'OMM, des fonds limités sont disponibles pour les délégués principaux des pays à faible revenu membres des commissions, qui peuvent se faire rembourser sur demande leurs frais de déplacement et/ou obtenir le versement d'une indemnité de subsistance pour assister aux sessions des commissions techniques.

On pourra consulter les ordres du jour provisoires annotés des deux sessions sur les sites Web suivants: <https://meetings.wmo.int/sercom-2> pour la SERCOM-2 et <https://meetings.wmo.int/infcom-2> pour l'INFCOM-2.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leurs délégations aux sessions des deux commissions techniques. Le lien permettant d'accéder au système d'inscription en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents, restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

Veuillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au 14 octobre 2022. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse registration@wmo.int.

Veuillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer aux sessions.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant les sessions, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à plenary@wmo.int, de préférence une semaine avant la session.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas
Secrétaire général